**A46.**

|  |  |
| --- | --- |
| *Karl an Ferdinand.* | *1523 September 8. Burgos.* |

1. Hat aus Doktor Prantners Briefe F’s Anteilnahme an der Geldbeschaffung und Rüstung für ihn ersehen. 2. Auszahlung von 100.000 Talern für seine Truppen; erwartet eine gleiche Summe vom Kg von England. Erfreut, den Gfen Felix von Werdenberg als Landsknechtsführer gewonnen zu haben. 3. Verhandlungen Beaurains mit dem Hg von Bourbon. F soll an Bourbon ebenfalls einen Gesandten senden. 4. Fordert F auf, Burgund den Feinden zu entreißen. 5. Sandte Herrn von Bissy an Bourbon. 6. Erfreut über F’s Anteil an der Heiligen Liga und dem Abkommen mit Venedig. K’s Rüstungen gegen die Provence. Auszahlung der 200.000 Taler an F.

1. Has learned of F's participation in armament and raising funds via Doctor Prantner's letters. 2. Disbursement of 100,000 thalers for his troops; is expecting a similar sum from the King of England. Is pleased to have won Count Felix of Werdenberg as a mercenary captain (Landsknechtführer). 3. Beaurain's negotiations with the Duke of Bourbon. F shall also send an envoy to Bourbon. 4. Tells F to forcibly take Burgundy from the enemy. 5. Has sent Bissy to Bourbon. 6. Pleased with F's participation in the Holy League and the treaty with Venice. C's armament against Provence. Payment of 200,000 thalers to F.

Wien, St.-A. Belgica PA. 5. Konzept mit verschiedenen Nachtragungen und Verbesserungen, die die Lesung vielfach sehr erschweren.

Druck: Familienkorrespondenz Bd. 1, Nr. 46, S. 72-75.

1] Mon bon frere, je me recommande bien affectueusement à vous. Depuis le partement de vostre maistre d’hostel Hemericourt j’ai receu lectres du docteur Prantner, mon ambassadeur à Constance, par lesquelles il m’advertist de ce que Loquinghen et lui ont besongné devers vous ensemble la grande dilligence que avez fait faire pour l’assamblée des dix mille lanskenetz et d’avantage, comme vous estes obligé et engagé le vostre, pour les 30000 florins d’or qui restent à fournir au Welzer,a) pour employer à la paye desd. lanskenetz, afin qu’il n’y eust point de faulte ou delai à mon service en l’affaire que sçavez. De quoi, mon bon frere, je vous mercie tant de bon cueur que faire puis, car vous m’avez faitb) tour de bon vrai frere et au besonge et pour tel si grande affaire que je heu que voz affaires et miens en vaildront beaucop mielx pour avoir la raison de nostre comung ennemi. Je donnrai ordre qu’il n’y aura faulte au reboursement desd. Velzers de lad. somme de 30000 florins d’or dedans les six mois que avez promis et de sorte que n’en aurez perte, interestz ni dommage.

2] Mon frere, j’ai aussi donné bon ordre qu’il n’y aura faulte au payement de la somme des 100,000 escuz pour 1’entretenement desd. lansknetz que je doiz fournir à Genesve, et l’abbé de Najera fournira à tout ce que reste à payer. Et d’aultre part, le roi d’Angleterre, mon bon frere, a esté promis de fournir semblable somme de 100000 escuz aussi pour l’entretenement desd. lanskenetz de sorte qu’il y aura argent assez pour iceulx faire demeurer au pays de nosd. ennemiz et leur faire tout le dommage que sera possible par le moyen dud. personnaige que sçai et suis bien joyeulx que mon cousin, le conte Felix, a accepté la charge desd. lansknetz, si comme l’on m’a adverti. Je vous priec) donner ordre qu’il vous escripve souvent de ses nouvelles et que d’icelles m’advertissez en la bonne dilligence, qu’avez acoustumé si que pouez cognoistre l’affaire le requiert.

3] Ausurplus, mon frere, vous avez bien sceu par led. Loquinghen toute la substance de ce que le sr de Beaurain, mon secret chambellan, a besoingné avec led. personnaige tant du mariage de l’une de noz seurs que de la lighe offensive et deffensive d’entre moi, led. roi d’Angleterre, vous et led. personage. Et pour ce qu’il n’y avoit aulcune robe longue avec led. Beaurain, les articles n’ont esté couchéz par forme du traicté que aussi ne sont ceulx que led. roi d’Angleterre a envoyé depuis devers led. personnage. Mais il a esté advisé que icellui personnage envoyeroit ici ses ambassadeurs à l’effect ded) mectre lesd. articles en forme du traicté, comme dit est, et à ceste causee) j’ai escript en Angleterre pour avoir pouoir sur leurs ambassadeurs estans ici, lequel je m’a faiz aulcune doubte qu’ilz envoyeront bientost. Parquoi, mon frere, je vous prie que aussi envoyez le vostre sur tel personnages de mon coustél que vous vouldriez et le plustot que vous pourrez. Car vouz entendrez bien qu’il n’y aura riens fait à vostre desavantage, mais soit aussi que pour moi mesmes et au bien de noz commungs affaires.

4] Etf) si pour vostre cousté aviez le pouoir de donner ordre incontinant pour retirer la duché de Bourgogne de mains de nostre commung ennemi, vous feriez une bonne et belle euvre, à vous honnorable et prouffitable, et croi que facillement y pourriez maintenant parvenir par le moyen et adresse d’amis que vous doneroit led. personnage et aussi ceulx de pays. En conduisant vostres affaires secretement que sçavez bien faire de sorte que voz gens fussent dedans avant que nostre ennemi se puist donner garde de y pourveoir de garnisons vous y peserez et enferez, comme bien vous semblera, mais je vous prie et conseille ainsi le faire.

5] J’ai envoyé devers led. personnage le sr de Bissy, mon marechal de logis, tant pour le solliciter d’envoyer sesd. ambassadeurs pardeça que aussi pour resoudre devers lui et m’escripre de ses nouvelles et me ferai plesir, m’escripre secretement des vostres et je ferai le semblable.

6] Jeg) suis tresjoyeulx que avez si bien besoigné tant au fait de la tressainte lighe comme à l’appoinctement des Venissiens, car par ce moyen mon armée qu’est en Italie entrera en Provance et aussi lui ordone et ai bon espoir que le tout redondera au bien de voz affaires prospere. D’aultre part j’aurai une bonne armée de venir à la costé ded. Provance austant que des moyens et aie 200,000 ducas desd., en laquelle seroient les galleres de Genues avec les miennes et Venissiens en lieu de ceulx de vostre mariage comment desja vous ai escript et adverti par Haymericourt, et vous en ferai depescher telles lettres que vous sera besoing pour vostre seureté en cas qu’il y eust ci-après quelque faulte au payement de quelque partie desd. 200,000 escuz, car je veulx entierement entretenir ce que vous ai promis par vostre traicté. Et me desplet bien fort que je ne puis fournir atant ni vous faire l’aide et assistence telle que je desireroie comment à mon bon frere et cellui au monde que j’aime le plus. Et pour ce que vous serez plus amplement adverti de toute ceste affaire par led. Haymericourt qu’est parti pour aller vers vous, je ferai faire forsh) pour vous dire que estoit ce ja vous ai escript. Je m’en vais le chemin de Logroño; la où j’espere trouver mon courier preste, laquelle ferai entour en France par le chemin de Saint Jehan Pied de port, afin de faire guerre à nosd. ennemiz et pouoir traiter contre le Languedoc pour les contraindre de venir à la raison aud. Atant dieu que vous doint, mon frere, ce que desirez.

Escript ài) Bourges, le 8e jour de septembre 1523.

1] a) ursprünglich folgte en cas que dedans. - b) ausgestrichen ung.

Hemricourt verließ in der zweiten Hälfte August den kaiserlichen Hof (Villa, S. 140). — Auf der Rückseite dieses Briefes findet sich das Konzept eines Briefes K’s an Doktor Prantner: Depar l’empereur. Maistre Jehan Hannart, visconte de Lombeke, vouz direz à part à mme, nostre bonne tante, comme avons receu ses lectres des 3e, 7e et 9e d’aoust, faisans mencion des nouvelles qu’elle avoit eu de son president de Bourgoigne, touchant l’affaire du personnage que sçavez et comme le conte Felix avoit pris charge des 10000 lanskenetz et que led. president avoit l’homme devers led. personnage, par lequel mad. dame, nostre tante, auroit toutes nouvelles dont elle nous advertiroit par le premier courrier. Freut sich, daß Gf Werdenberg die Aufgabe übernommen hat, pour ce que led. conte est personnage tel et si bon serviteur que mad. dame, nostre tante, scet si avons vraie et entiere fiance à lui. Erbittet über Mg recht häufige Nachrichten und Mitteilungen. Comme dud. personnage depuis retour de Beaurain n’avons eu aulcunes nouvelles. Parquoi ne sçavons quant à ce advertir mad. dame, nostre tante, plus avant que ce que lui ai dit le serviteur dud. Beaurain. Vous lui direz aussi les apprestes de nostre armée telle que sçavez et la dilligence que nous faisons et lui direz que desirons fort qu’elle tienne main vers le roi d’Angleterre et monsr le legat que leurs gens qui ja sont descendus en terre d’ennemis, comme esperons, marchent le plus avant et demeurent le plus de temps qu’ilz pourront sur le pays de noz ennemis et de sorte qu’ilz se y puissent iverner, car nous mectrons toute peine de faire faire le semblable de nostre cousté. A quoi avons bien espoir, veu les affaires que nosd. ennemis auront tant de nostre part de pardeça que d’Ytalie en armée que sçavez avons ordonné à prospero faire descendre en Provance et d’avantage par le moyen et faveur dud. personnage et de ses amis et alliéz et adherans, desqueulx il aura, comme croyons, tresbonne et grande compagnie. Et aultres nouvelles n’y a present, quant à noz affaires secretz d’estat. — Unter der stets so geheimnisvoll genannten „personnage“ ist der Hg von Bourbon gemeint.

2] c) es folgt durchgestrichen tenir main.

Über die Verhandlungen mit Heinrich VIII. s. W. Bradford, Correspondence of the emperor Charles V., London 1850, S. 73; Baumgarten 2, S. 271. Der Vertrag mit England kam am 2. Juli zustande.

3] d) durchgestrichen conclure led. traicté. - e) ursprünglich effect.

4] f) dieser Abschnitt et si — ainsi le faire am Schlusse nachgetragen.

6] g) der folgende Abschnitt je suis — avec les miennes in gedrängter, schwer leserlicher Form später hinzugefügt. - h) fors — la raison aud. nachgetragen. - i) das Folgende mit derselben Tinte wie die meisten Verbesserungen geschrieben

Über die venezianische Angelegenheit schrieb K am 18. August aus Valladolid an Mg: Quant aux Veneciens, les matieres sont tellement aprochiés que j’atens par la premiere poste nouvelle de la conclusion et suis averti que mon frere s’est aussi condescendu à ce traictié. Neantmoins il pretend, puis qu’il le fait pour me complaire d’en avoir recompensation de moi dont il a peu de raison, consideré qu’il ne debvoit laisser à faire ung tel bien pour la seureté des Ytales et affoiblissement des Françoiz qui ne lui compete gueres moins que à moi et mesmes aussi que ses affaires ne sont à present disposéz ne equippéz pour recouvrer le sien des Veneciens par la force en tant qu’il se trouve bien empeschié de la guerre des Turcz qui lui est plus importante et necessaire que celle desd. Veneciens. (Wien, St.-A. Belgica PA 15, Or.)